



## Tuteur Pro

### La valorisation des tuteurs en entreprise

#### La valorisation de la fonction tutorale, une opportunité pour l'entreprise

Pour les entreprises, développer la formation en alternance pour les jeunes nécessite de mobiliser des salariés connaissant bien leur métier, ayant le goût de transmettre et d'y consacrer du temps : les tuteurs.

Cette mission, qui vient s'ajouter au travail du salarié, mérite une valorisation pour susciter l'adhésion. Les CCI proposent un dispositif de formation, professionnalisation et reconnaissance des tuteurs en entreprises.

Toutes les entreprises sont concernées dès lors qu'elles misent sur le transfert de leur savoir-faire en choisissant d'accueillir des jeunes en alternance ou en stage de longue durée.

#### 4 bonnes raisons de valoriser ses tuteurs :

1. **Pour améliorer l'intégration des jeunes** : chevilles ouvrières du dispositif, les tuteurs contribuent à la réussite de l'intégration et la fidélisation des jeunes recrues.
2. **Pour faciliter la diffusion de l'alternance dans l'entreprise** : dans de nombreuses entreprises où il n'existe pas encore de « culture de l'alternance », la reconnaissance des tuteurs peut susciter les vocations.
3. **Pour fidéliser les salariés** : outre la reconnaissance de leurs compétences et de leurs capacités à transmettre, la valorisation du tutorat permet de fidéliser les tuteurs (en transmettant la culture de l'entreprise, ils se l'approprient mieux) et les jeunes entrants.
4. **Pour réussir la transmission des savoirs** : la compétence professionnelle et la motivation ne suffisent pas pour garantir une bonne transmission des savoirs. Un apport sur les techniques de transmission est souvent très utile.

#### « Tuteur pro », une démarche progressive, adaptable à chaque tuteur

Les CCI proposent un dispositif de prestations « emboîtables » :

**1. « Tuteur Pro » Débutant** : pour les personnes n'ayant jamais exercé

Formation de 2 journées, consécutives ou non, sur un programme pratique élaboré au niveau national par le réseau des « points A » (Points Appui Alternance)

**2. « Tuteur Pro » Confirmé** : pour les personnes ayant déjà une expérience

Accompagnement individualisé sur le lieu de travail, visant à constituer les « preuves » d'une expérience tutorale et débouchant sur la délivrance, par AFAQ Compétences, d'un Certificat de Compétences en Entreprises (CCE).

**3. « Tuteur Pro » Expert** : pour les personnes ayant plusieurs expériences réussies

Préparation du titre tuteur en entreprise (délivré par l'ACFCI) après plusieurs années d'expérience réussie et l'obtention du Certificat de Compétences en Entreprises. Présentation devant un jury composé de professionnels du métier et du tutorat.